

112 N° 1 1990

L'Église catholique et la politique de défense.
À propos d'un ouvrage récent

Edouard HERR (s.j.)

p. 93 - 97

<https://www.nrt.be/es/articulos/leglise-catholique-et-la-politique-de-defense-a-propos-d-un-ouvrage-recent-241>

L'Église catholique et la politique de défense

À PROPOS D'UN OUVRAGE RÉCENT *

Le livre de Catherine Guicherd fournit une contribution de première importance aux recherches concernant les lettres pastorales qui, en 1983, ont traité de problèmes moraux actuels relatifs à la guerre et à la paix. On y remarque de plus un apport original à la réflexion éthique et théologique en matière de politique contemporaine de sécurité et de défense.

Du point de vue méthodologique la démarche de l'auteur est exemplaire. Avant d'être soumis à une analyse comparative et à une évaluation, les documents sont situés selon une triple référence: au contexte national, à l'histoire de la doctrine catholique, au rapport existant entre l'Église et le pouvoir politique (ch. I et II). Pareille reconstitution du cadre correspond heureusement à la complexité du sujet.

Les trois messages épiscopaux font alors (ch. III) l'objet d'une présentation, la plus adéquate que nous connaissions. En premier lieu, quant à l'information, C.G. s'est tenue à cette norme:

En règle générale, nous avons décidé d'aller directement à la source des documents pastoraux, c'est-à-dire à leurs propres auteurs membres des commissions préparatoires, évêques ou théologiens dont l'apport à la recherche va bien au-delà de la fourniture d'éléments de fait et permet de reconstituer l'atmosphère des discussions selon la personnalité et les opinions de chacun¹.

L'exposé se signale aussi par la mise au point minutieuse et pénétrante de la problématique:

Pour suppléer aux carences de la littérature existante, il est nécessaire d'introduire une analyse de type politologique, qui apparaît

* C. GUICHERD, *L'Église catholique et la politique de défense au début des années 1980*. Genève, Publications de l'Institut de Hautes Études Internationales, 1988. — Cet ouvrage reprend le teneur de la thèse de doctorat en sciences politiques soutenue par l'A. à l'Institut universitaire de Hautes Études Internationales de Genève. L'A. a fait le choix d'étudier les documents pastoraux des évêques français, allemands et américains. Les pages qui suivent ont été rédigées avant les bouleversements survenus en Europe de l'Est à l'automne 1989.

1. *Op. cit.*, p. 15.

comme le lien indispensable entre les approches théologique (ou philosophique) et stratégique².

La seconde partie se centre sur les politiques de dissuasion nucléaire: c'est en effet de leur légitimation éthique que traitent les déclarations épiscopales, bien qu'elles aient trouvé leur occasion prochaine dans le débat particulièrement houleux relatif à l'installation des euromissiles. Nous sommes alors invités à suivre dans ces différents textes l'élaboration du jugement à porter sur les politiques de dissuasion nucléaire. Ainsi sont mises en lumière les divergences entre les conférences épiscopales, mais aussi leur convergence. À ce dernier point de vue on retient ce principe: la dissuasion nucléaire demeure acceptable, à titre conditionnel et transitoire, dans la mesure où elle est intégrée dans une logique de désarmement et ne contrevient pas à l'interdiction catégorique que formule le n. 80 de *Gaudium et spes* touchant les destructions massives et indiscriminées.

La troisième partie (ch. VI et VII) propose une critique de la position adoptée par les différents épiscopats à l'égard de la dissuasion nucléaire. En 1983, estime l'auteur, la cohérence de l'enseignement catholique, notamment en tant qu'il se fonde sur le message évangélique, aurait appelé une attitude plus audacieuse relativement à la politique de défense. Au lieu de rester fixés sur une politique de dissuasion nucléaire, il aurait fallu préconiser une authentique politique de désarmement avec des initiatives de type «gradualiste». Voici une description schématique de ce terme:

Le processus commence, certes, par un geste à sens unique de la part du pays A, qui doit signaler à son adversaire B le sérieux de son intention de désarmer. En cas de réponse positive, c'est-à-dire d'une initiative correspondante de la part de B, A ferait un nouveau pas en avant pour inciter B à répondre à son tour, et ainsi de suite. En cas de réponse négative, A répondrait au contraire au refus de B en augmentant son niveau d'armement ou en renversant sa mesure de désarmement, montrant ainsi qu'il ne s'agit nullement pour lui d'une attitude de faiblesse³.

Une option de ce genre eût engagé un processus trouvant certes sa première application dans le cas des euromissiles, mais qui aurait dû également amorcer un changement de comportement politique à l'égard de l'URSS: on ferait désormais la différence entre ses doctrines idéologiques et ses positions politiques. En faveur de

2. *Ibid.*, p. 14.

3. *Ibid.*, p. 261. L'A. emprunte ce schéma à l'analyste allemand E.O. Czempiel.

pareille manière de voir, C.G. développe une réflexion fouillée et nuancée concernant la non-violence, la défense et la désobéissance civiles, ainsi que l'éthique des relations internationales. À ses yeux la relative « faiblesse » des documents épiscopaux s'explique par une ambivalence du rapport théorique et pratique au pouvoir politique (certain conformisme ou complaisance en Allemagne et en France) et (comme aux États-Unis) par une compréhension trop polarisée du champ politique: ou bien celui-ci est trop rapproché des forces militaires, ou bien il est pratiquement identifié à la sphère idéologique. On notera cependant que notre auteur marque une nette préférence pour le style et le contenu de la déclaration américaine.

Quelques objections ou réserves que le lecteur puisse formuler à leur propos, ces pages de critique sont stimulantes. Ce qu'elles suggèrent de particulièrement pertinent, c'est la distinction à opérer, le cas échéant, entre système idéologique et pratique politique. Ne trouve-t-elle pas un appui dans tel passage de l'Encyclique *Pacem in terris*?

L'auteur fait du dialogue la pièce centrale de son éthique des relations internationales. Nous autorisant (par analogie) de cette conception, nous proposons ici quelques éléments en vue d'un échange.

Pour apprécier aujourd'hui la teneur des déclarations épiscopales de 1983, on se remettra devant les yeux la conjoncture particulière du moment: événements d'Iran, second choc pétrolier, affaire d'Afghanistan, mouvements en Pologne... En URSS se prolonge l'ère Brejnev-Andropov. Le tournant pris par M. Gorbatchev et ses conséquences en politique de sécurité n'ont pas résulté d'influences extérieures; ils n'étaient pas prévisibles non plus comme programmés dans l'évolution du système soviétique. Ce que la situation de 1983 permettrait de conjecturer invitait-il les évêques à trancher dans un sens bien déterminé en matière de politique de défense?

Le Magistère, notons-le, impose à la dissuasion nucléaire des limites très strictes; il insiste sur le caractère plus que problématique de toute espèce d'utilisation de l'arme nucléaire, ce qui rend évidemment la menace (dissuasion) très discutable. En outre il déclare tout à fait insuffisant un système international fondé sur l'équilibre de la peur et de la terreur. D'autre part, la politique gradualiste qu'on prônerait n'éliminerait pas les apories éthiques créées par la simple existence d'un armement nucléaire.

Dans les lettres des évêques, C.G. décèle certaines lacunes réelles qui affectent la compréhension politique du sujet. Est-il sûr que

combler ce manque aurait nécessairement favorisé une orientation «ouverte», plus souple, plus efficace dans le sens du désarmement? L'éventualité opposée ne nous paraît pas moins plausible.

Sur le plan de la stratégie proprement dite, l'auteur propose que l'on «sorte» de la dissuasion. En fait, n'est-on pas, depuis quelque temps, en train d'en sortir, mais... est-ce du «bon côté»? Des doctrines récentes, comme celle de l'Air Land Battle (1982), applicable au champ de bataille, font plutôt craindre que l'arme nucléaire n'intervienne comme partie intégrante dans les plans opérationnels: de la dissuasion on passerait à l'emploi. Par ailleurs des perspectives comme celles de l'Initiative de Défense Stratégique (IDS, 1983) ouvrent, en dehors de l'armement nucléaire, sur une course indéfinie aux armements. De la sorte ne voit-on pas s'amorcer des processus qui débordent largement la question de la dissuasion nucléaire? Songeons, p.ex., aux discussions autour des modernisations, aux implications économiques et technologiques de celles-ci. Ainsi, tout compte fait, cette dissuasion constitue-t-elle vraiment l'enjeu central? Sa proscription serait-elle la solution? Interrogation qui s'adresse non seulement à C.G., mais aussi aux documents étudiés et plus largement aux analystes et à quiconque est préoccupé du problème.

Pour rendre compte de ce que la position des évêchés comporte d'insatisfaisant, C.G. évoque certaines déficiences théoriques et pratiques dans le rapport au politique. Interprétation valable. Mais il en existe plusieurs autres. La «prudence» de ces déclarations a pu s'inspirer, p.ex., d'un souci intra-ecclésial, celui de ne pas mettre à l'épreuve l'accord entre catholiques. Parlent en ce sens divers indices que livre l'examen des travaux de préparation de ces documents⁴.

Ces quelques observations ne font que mettre en évidence l'ampleur du champ couvert par l'étude approfondie de C.G. Sur le plan des principes les textes analysés convergent autour des énoncés fondamentaux du Concile Vatican II; des divergences apparaissent sur des questions particulières de stratégie ou de politique de sécurité. Au sujet de la dissuasion nucléaire est maintenue, avec des nuances

4. Pour compléter le tableau des positions affirmées dans les divers documents épiscopaux ainsi que des préoccupations ou des influences en jeu dans leur élaboration, il y aurait intérêt à examiner la déclaration de l'Épiscopat hollandais; elle recommande un certain type de gradualisme et à son propos on pourrait s'interroger sur l'action d'instances autres que le politique, à savoir les mouvements de paix.

diverses, une acceptation très critique et conditionnelle. Loin de consacrer un «droit naturel à la dissuasion», tel que le revendiquerait A. Glucksman, elle ne permet pas davantage de déclarer que désormais aucune espèce de dissuasion nucléaire n'est un moyen à mettre au service d'une politique de défense.

Cela dit, on ne peut que souscrire à la visée fondamentale de C.G.: promouvoir la concertation entre les alliances (OTAN et Pacte de Varsovie) et/ou entre les pays intéressés. Probablement le propos central de l'auteur se résume ainsi: au lieu de bâtir les politiques de défense autour des doctrines de la dissuasion, il s'agit de les centrer autour de la coopération dans le contrôle des armes et dans le désarmement ainsi que dans la recherche d'une sécurité commune ou collective. Déplacement non seulement dans les mots mais dans les règles du système international. Ce vœu trouve peut-être un appui dans l'Encyclique *Sollicitudo rei socialis*, où Jean-Paul II met nettement en question la politique des blocs menée depuis la seconde guerre mondiale. Il faut, c'est sûr, sortir d'un système où la course aux armements est stimulée par des mobiles comme le mimétisme ou la volonté de puissance. Dans ce contexte revient aux Églises une réelle responsabilité. Ce n'est pas le moindre mérite d'un travail comme celui de C.G. de les interpeller sur le rôle qu'elle entendent jouer dans le domaine politique. Facilitée par la clarté de l'expression, la lecture de cet ouvrage sera très profitable à un large public; elle s'impose à quiconque s'engage dans la réflexion sur les questions éthiques de la défense⁵.

B-1040 Bruxelles

Rue des Bollandistes, 56

Édouard HERR, S.J.

5. Signalons la bibliographie que comprend le volume et qui présente par elle-même une grande valeur.